

COMMUNE DE CRIQUETOT SUR LONGUEVILLE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire du 1er juillet 2019
approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme

Le Président,

PLAN DE ZONAGE

Plan B - Echelle 1/1 500ème

Zonage

- Ua: Zone d'habitat résidentielle
- Uyb: Présence d'une coopérative agricole
- 1AU: Zone de développement "Habitat"
- AU: Zone de développement "Habitat" à long terme
- A: Zone agricole
- N: Zone naturelle

Prescriptions Réglementaires

- Eléments du paysage à protéger (haies et talus) au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Protection des mares au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Aligement d'arbres à créer au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Emplacements Réservés - L.151-41 du CU(bénéfice de la Commune)
- ER1, ER2, ER3, ER4, ER5: élargissement de voirie
- ER6: Chemin piétonnier à créer
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Enjeux environnementaux
(Source: Aïse Environnement)

- Périmètre de protection des cavités souterraines
- Secteur d'expansion des ruissellements

(Source: Sogeti Ingénierie)

En l'attente de l'approbation du PPRLi du bassin versant de la Scie, dans les zones de risques cartographiées par ce document, la traduction réglementaire du risque inondation se fera par l'intermédiaire de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme.



Espac
urba
Etudes et conseils en urbanisme
2 rue Chekroun - BP 4 - 76340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courtiel@espacurba.fr

plaine de beimesnil

plaine de gonneville

ER5

